

ENSEMBLE pour nos membres et nos *communautés*



PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

RAPPORT ANNUEL 2022

MISSION

Avantis, force coopérative issue du milieu agricole, contribue à l'enrichissement collectif de ses membres et de la communauté.

VISION

Première dans le cœur des familles agricoles membres, Avantis Coopérative est reconnue comme un chef de file au Québec des solutions d'affaires innovantes en agriculture et comme un leader du commerce de détail en région.

VALEURS



ESPRIT DE FAMILLE
Cultiver l'esprit de famille au quotidien



INTÉGRITÉ
Être intègre en toute circonstance



AUDACE
Prendre les devants avec audace



ENGAGEMENT
S'engager dans la satisfaction du client

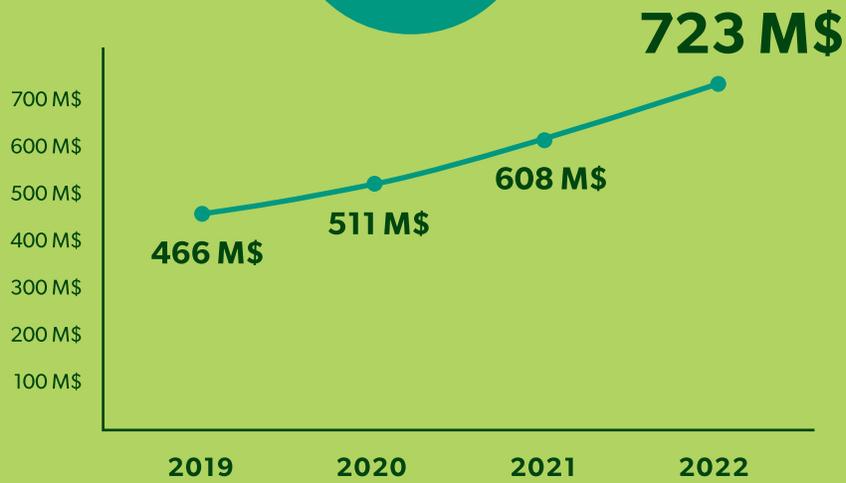
Table des matières

Faits saillants	4
Message du président	6
Conseil d'administration	11
Rapport de la direction	12
Comité de direction	20
Rapport de l'auditeur indépendant.....	23
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Bilan consolidé	28
Flux de trésorerie consolidés	30
Notes complémentaires.....	32
Vie coopérative	56
Rétrospective financière.....	59
Carte des établissements	60
Notes	62

Faits saillants



VENTES



EXCÉDENT D'EXERCICE
10 M\$



BAIIA COMPTABLE
23 M\$



AVOIR DES MEMBRES
209 M\$



DONS ET COMMANDITES
198 878\$



BOURSES À LA RELÈVE
AGRICOLE
161 005\$



ÉTABLISSEMENTS
110



COÉQUIPIERS
1 416



MEMBRES
15 659



Monica Goulet, Ferme ViGo, Saint-Onésime-d'Ixworth.

FRÉDÉRIC MARTINEAU

Message du président



La quatrième année d'Avantis Coopérative a été l'occasion, encore une fois, de démontrer toute sa solidité et sa pertinence. Le redressement des premières années continue de porter fruit et la profondeur des équipes en place et leur expertise permet d'affronter les différents vents de face rencontrés en cours d'année. Nous pouvons être fiers de l'année 2021-2022, la confiance des membres et clients est demeurée au rendez-vous malgré la situation socio-économique parfois difficile, comme en fait foi la hausse des ventes dans la plupart de nos secteurs d'activité.

La diversité de nos secteurs d'activité aura été salutaire pour nous permettre de remplir notre mission de contribuer à l'enrichissement collectif de nos membres et de nos communautés. En effet, le marché de la construction et de la rénovation est demeuré vigoureux toute l'année et les équipes ont su s'adapter rapidement aux fluctuations des prix en cours d'année, ce qui aura permis de contrecarrer l'année plus difficile vécue dans le secteur agricole, malmené par la production porcine et d'autres facteurs hors de son contrôle.

Encore cette année, les marchés ont été secoués par plusieurs éléments externes qui ont exigé une bonne dose d'adaptation à nos équipes pour continuer de bien servir nos membres et clients. L'industrie agricole a été particulièrement malmenée cette année, et plus directement l'industrie porcine, laquelle traverse l'une des pires crises des dernières décennies, provoquée par la tempête parfaite vécue par la filière. L'année a débuté et les impacts de la pandémie, de la grève à l'abattoir de Vallée-Jonction et des porcs en attente de l'année précédente se faisaient encore sentir lorsque la Régie des marchés agricoles et agroalimentaires du Québec a autorisé la réduction de 12 % des achats de porcs au Québec par Olymel. Une décision qui a été suivie au printemps 2022 d'une entente entre Les Éleveurs de porcs du Québec et les transformateurs pour une réduction de prix de 40 \$/100 kg assortie de certaines conditions incluant aucune diminution des porcs abattus. Ces éléments combinés aux prix très élevés des aliments font en sorte que tous les maillons de la filière n'arrivent pas à dégager une rentabilité. Avantis, par ses rôles de coopérative de producteurs, de producteur de porcs via le Regroupement porcine Avantis Olymel (RPAO) et de propriétaire/membre de

Sollio Groupe Coopératif et indirectement d'Olymel doit défendre les solutions qui permettent de maintenir l'équilibre entre ces trois composantes et c'est la raison pour laquelle nous avons maintenu, tout au long de l'année, le dialogue entre nos producteurs de porcs, via nos ambassadeurs, et le réseau.

Rappelons également que l'imposition par le gouvernement canadien de la taxe de 35 % sur les fertilisants, en guise de représailles à la Russie pour la guerre déclarée à l'Ukraine, a eu des répercussions sur l'industrie qui a dû la payer pour être en mesure d'approvisionner les producteurs agricoles pour la saison 2022, ce qui a entraîné une hausse importante des coûts à absorber pour le secteur végétal.

D'ailleurs, l'inflation des coûts est venue s'ajouter à des défis d'approvisionnement vécus dans tous nos secteurs d'activité et particulièrement en machinerie agricole.

« **NOS ÉQUIPES ONT DÛ FAIRE
PREUVE D'IMAGINATION
ET D'AUDACE POUR
CONTINUER À BIEN SERVIR
LA CLIENTÈLE DANS
LES CIRCONSTANCES.** »

Il faut ajouter à cela le manque chronique de main-d'œuvre, particulièrement de techniciens en machinerie pour entretenir et réparer les machines. Le début d'année ayant été marqué par la pandémie, l'engagement de nos équipes a été remarquable pour limiter les bris de service dans nos établissements dus à la COVID-19.

Nous sommes parfaitement conscients que le manque de main-d'œuvre et les difficultés d'approvisionnement, conjugués à l'inflation qui met les marges sous pression sur les fermes, peuvent mettre la patience de la clientèle à rude épreuve. Nous tenons à remercier nos membres et clients de leur confiance tout au long de l'année, même dans les périodes plus difficiles.

Notre résilience, bien qu'elle fasse partie intégrante du métier d'agriculteur, est éprouvée ces dernières années et ce n'est pas terminé. Notre solidarité légendaire doit demeurer, surtout en cette période où les marchés nous secouent et secouent votre coopérative.

Les enjeux auxquels nous sommes confrontés, dont le manque de main-d'œuvre qui représente un enjeu majeur autant pour nous que pour l'ensemble de l'industrie et du Québec, nous ont obligés à consolider nos centres de rénovation de la région de Montmagny tout en y investissant pour améliorer notre offre de service. Afin de nous adapter, de nouvelles initiatives sont mises en place pour recruter de la main-d'œuvre, comme la première mission de recrutement réussie en Tunisie et au Maroc pour les centres de machinerie et les meuneries.

Notre principal levier pour soutenir nos membres et nos communautés demeure de rester à l'écoute et de faire preuve de bienveillance. C'est ce que nous avons fait avec la mise en place de notre première campagne philanthropique Coopère-Don, au bénéfice des travailleurs de rang régionaux, des établissements de santé et des maisons de la famille.

Partenariat régional et réseau

Après une deuxième année mouvementée pour le secteur agricole, le partenariat régional prend tout son sens. En cours d'année, les actifs de La Coop Alliance ont été inclus dans la co-entreprise Sollio & Avantis au même titre que ceux d'Avantis au moment de la création du partenariat. Une année plus difficile mais marquée par une relation étroite avec notre partenaire Sollio Agriculture dans la co-entreprise et Olymel dans RPAO, notre regroupement porcin, nous a permis d'avoir une oreille attentive au sujet des préoccupations des producteurs agricoles et des membres de la coopérative. Nous devons trouver des solutions ensemble pour réussir.

Les producteurs agricoles se sont constamment adaptés au changement et continueront de le faire, tout comme leur coopérative et l'ensemble du réseau. Sollio Groupe Coopératif a célébré ses 100 ans en 2022, en traversant une année difficile financièrement. Ce n'est pas la première crise que le réseau traverse et ce ne sera pas la dernière. Nous avons confiance que le plan prévu par Sollio et Olymel pour redresser la situation va porter fruit. Laissons-leur le temps nécessaire pour le réaliser.



Israel Ward-McNally, vice-président détail, Samuel Pelletier, directeur des opérations, Frédéric Martineau, président, Michel Delisle, chef de la direction, Marc Laurin, maire de la Ville de Montmagny et Dany Boucher, directeur du BMR de Montmagny.

« NOUS DEMEURERONS VIGILANTS ET À L'ÉCOUTE DES PRÉOCCUPATIONS DE NOS MEMBRES TOUT AU LONG DE SON EXÉCUTION, LA PROSPÉRITÉ DES FAMILLES AGRICOLES ÉTANT NOTRE PRIORITÉ À TOUS. »»

Gouvernance

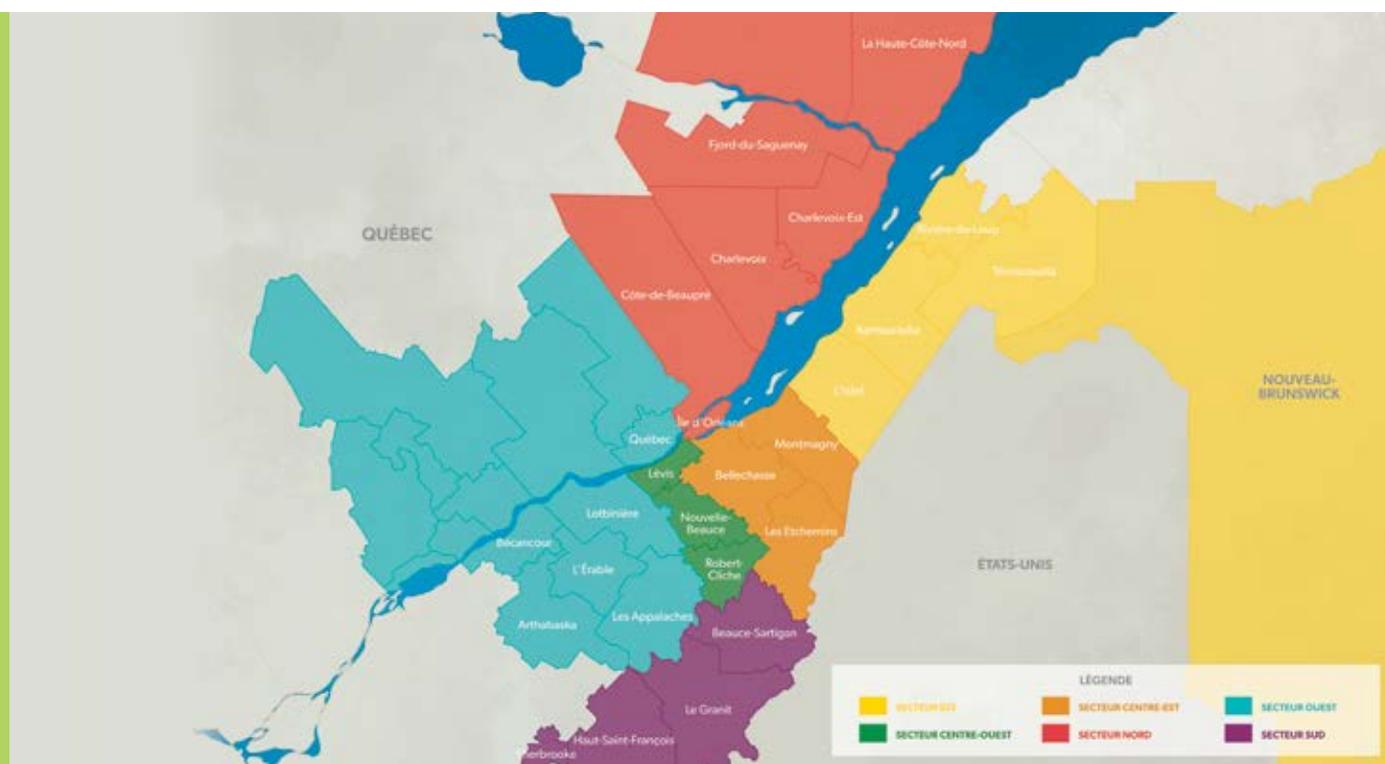
Le conseil d'administration est composé de 15 administrateurs et de trois observateurs. La dernière année a été l'occasion pour le conseil d'administration d'entamer une réflexion sur l'efficacité de son fonctionnement, en incluant dans le processus les comités qui relèvent du conseil, c'est-à-dire le comité d'audit, le comité RH, gouvernance et éthique et le comité de vie coopérative. Nous révisons nos façons de faire afin de mettre en place une gouvernance actualisée comprenant entre autres une meilleure préparation des réunions pour s'assurer que nos discussions sont les plus efficaces possibles. Soulignons que l'ensemble des comités ont rempli leur mandat comme attendu.

Les relations avec les ambassadeurs ont été renforcées tout au long de l'année. Compte tenu des nombreux dossiers chauds dans l'industrie agricole et dans le réseau, les ambassadeurs ont été tenus informés régulièrement, sous forme de rencontres TEAMS et par leur info-ambassadeurs, de l'état de la situation que ce soit concernant la taxe sur les fertilisants, la crise dans la production porcine, la grippe aviaire ou encore la refonte de la Loi sur les agronomes pour leur permettre de remplir pleinement leur rôle auprès des membres de leur territoire.

D'ailleurs, la refonte du territoire d'Avantis a été également un mandat important pour le conseil d'administration et ses comités afin d'assurer une représentativité équitable des membres.

Ainsi, 2 nouveaux territoires se sont ajoutés, les territoires Nord et Sud, et les 4 territoires qui constituaient Avantis à sa fondation ont été ajustés afin d'avoir environ 600 membres agricoles dans chacun des 6 territoires, avec 3 représentants au conseil d'administration par territoire.

La bonne santé financière de la coopérative nous a permis de procéder au remboursement du capital privilégié de l'année 2012 et de devancer avant le 31 octobre le remboursement du capital privilégié de l'année 2013, pour un montant total de 2,9 millions de dollars remboursé aux membres. Mentionnons également que la dernière campagne RIC a enregistré une légère augmentation des cotisations par rapport à l'année précédente et les membres y contribuent pour 43 %.





Nos bâtisseurs présents lors de l'inauguration de la murale tenue le 8 décembre 2022 au siège social à Sainte-Marie.

Un chantier important a bien progressé dans l'année, soit notre plan stratégique *Horizons 2026*. Il a été pris en charge avec enthousiasme et rigueur par les gestionnaires et tous les secteurs ont avancé leur plan d'action comme prévu. Nous les en félicitons. Nous avons bon espoir d'atteindre les cibles que nous nous étions fixées en termes de croissance et de rentabilité financière. Rappelons que nos priorités sont de renouveler notre proximité avec les membres, rehausser notre expérience client, se doter d'une marque employeur inspirante basée sur notre esprit de famille et revoir nos processus en profondeur.

Nous entamons notre 5^e année avec la fierté d'avoir mis sur pied une coopérative solide, un pilier sur lequel les membres et les 1 400 coéquipiers peuvent compter. Il aura fallu beaucoup d'audace aux bâtisseurs des six coopératives qui ont fusionné pour se doter de la plus grande coopérative du réseau et ainsi assurer la pérennité des services dans nos régions. Nous avons tenu à souligner et remercier les administrateurs et les directeurs généraux des six coopératives à l'origine de la naissance d'Avantis Coopérative. Le mur des bâtisseurs à Sainte-Marie, inauguré en décembre dernier au siège social, leur rend fièrement hommage.

Si nous pouvons entamer cette 5^e année avec fierté, c'est également grâce à nos membres qui soutiennent leur coopérative tous les jours. Votre confiance est essentielle, vous êtes le fondement même de notre modèle d'affaires.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur confiance. La richesse et la profondeur de nos échanges n'a d'égal que votre grande volonté à tous de bien représenter nos membres avec solidarité et engagement.

Je souhaite remercier plus particulièrement M. Jean-François Pelletier qui a mis fin à une longue et talentueuse carrière d'administrateur au sein de sa coopérative et de notre fédération. Tu es un coopérateur exemplaire et ton souci constant de la satisfaction des membres et du bien-être des employés est digne de mention. J'aimerais également remercier Mme Justine Marquis pour les deux années qu'elle a consacrées au conseil d'administration d'Avantis. Nous sommes très heureux de pouvoir vous compter parmi les ambassadeurs de la coopérative, vous demeurez donc une référence pour les membres de vos régions.

Je remercie également notre chef de la direction, M. Michel Delisle, l'équipe de direction et les 1 400 coéquipiers d'Avantis qui ont à cœur la réussite de la coopérative et la satisfaction de nos membres et clients dans le respect de nos valeurs.

Merci également à nos partenaires d'affaires, Sollio Groupe Coopératif, les coopératives du réseau, New Holland, Filgo-Sonic et nos partenaires financiers pour votre accompagnement dans notre réussite.

Merci à vous tous!

Frédéric Martineau
Président

Conseil d'administration



FRÉDÉRIC MARTINEAU
Président | Secteur Ouest
Membre du comité de vie coopérative



RENÉ LAPIÈRE
1^{er} vice-président | Secteur Sud
Membre du comité d'audit
Membre du comité de vie coopérative



OLIVIER CORRIVEAU
2^e vice-président
Secteur Centre-Est



GUILLAUME SYLVAIN
Membre du comité exécutif
Secteur Centre-Est | Membre du comité
RH, gouvernance et éthique



KÉVEN MERCIER
Membre du comité exécutif
Secteur Centre-Est
Membre du comité d'audit



SIMON BEAULIEU
Secteur Est
Membre du comité de vie coopérative



MATHIEU COUTURE
Secteur Sud



STÉPHANE DUFOUR
Secteur Nord
Membre du comité RH,
gouvernance et éthique



RICHARD FERLAND
Secteur Centre-Ouest



MARCO GAGNÉ
Secteur Ouest | Membre du comité d'audit
Membre du comité de vie coopérative



SOPHIE GENDRON
Secteur Est | Membre du comité RH,
gouvernance et éthique



DOMINIQUE LAROSE
Secteur Centre-Ouest | Membre du
comité RH, gouvernance et éthique



DENIS LÉVESQUE
Secteur Est



GAÉTAN POTVIN
Secteur Ouest



PATRICK SOUCY
Secteur Centre-Ouest



ÉRIC BÉLANGER
Observateur | Secteur Sud
Membre du comité de vie coopérative



GILLES GAUTHIER
Observateur | Secteur Nord



FRÉDÉRIC LEHOULLIER
Observateur | Secteur Centre-Ouest |
Membre du comité d'audit

MICHEL DELISLE

Rapport de la direction



C'est un plaisir de vous présenter les résultats du quatrième exercice d'Avantis Coopérative. Avec la fusion de La Coop Alliance, l'inflation et des parts de marché en amélioration dans presque tous les secteurs, les ventes atteignent 723 millions de dollars pour une hausse de 115 millions par rapport à l'an dernier. L'excédent d'exercice est de 10,2 millions comparativement à 26,3 millions l'année précédente.

Ces résultats sont très satisfaisants dans un contexte où le secteur agricole, et spécialement la production porcine, a été fortement mis sous pression avec des pertes importantes dans nos élevages porcins. En effet, cet excédent, au-delà des prévisions de l'année, est le fruit d'une excellente année dans le secteur détail, d'une très bonne année en machinerie et de résultats extrêmement difficiles dans le secteur agricole affecté principalement par les résultats de notre filiale RPAO.

Ces résultats sont en ligne avec l'un des objectifs de la création d'Avantis, soit d'avoir une coopérative autonome et indépendante de la ristourne de Sollio Groupe Coopératif. Avec un contexte justement très difficile pour notre fédération et dans une année où toute la filière porcine traverse une crise sans précédent, nous sommes malgré tout très heureux des résultats.

Ces excédents opérationnels de l'année et des deux précédentes mènent aux trois meilleures années à vie pour l'ensemble des six coopératives qui composent Avantis. Cela témoigne de la clairvoyance des décisions prises par vous, les membres, pour créer cette belle coopérative.

L'année 2022 se caractérise surtout par l'intégration d'une sixième coopérative, La Coop Alliance et ses 180 coéquipiers qui se sont ajoutés à la grande famille Avantis. La fusion a été une réussite et il faut souligner la belle collaboration qu'il y a eu avec les membres, l'ensemble de la clientèle et tout le personnel.

Cette année se démarque aussi par le dépôt du plan stratégique et la première année de déploiement. S'appuyant sur sept orientations stratégiques, ce plan nous guide à rehausser la barre autant dans l'expérience client que dans l'expérience employé et nos processus d'affaires. L'un des objectifs derrière ce plan est d'avoir une coopérative plus équilibrée dans son portefeuille

d'affaires et performante dans chacun de nos métiers. En ce sens, l'année 2022 aura été un pas dans la bonne direction avec une diversité salutaire permettant de créer de la richesse pour vous, les membres, malgré un contexte agricole difficile.

RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Aux résultats consolidés, les ventes ont atteint 723 millions de dollars pour une progression de plus de 200 millions en deux ans. Cette hausse s'explique par l'augmentation des volumes dans l'ensemble des secteurs, l'inflation du prix des grains, des aliments, des fertilisants et du bois ainsi que l'ajout des ventes de La Coop Alliance.

« **BIEN QUE L'INFLATION
SOIT VÉCUE PAR
TOUTES LES ENTREPRISES,
NOUS SOMMES EXTRÊMEMENT
FIERS DES GAINS DE PARTS
DE MARCHÉ RÉALISÉS DANS
L'ENSEMBLE DE NOS MÉTIERS,
LESQUELS VIENNENT PROPULSER
CETTE CROISSANCE.** »

L'excédent brut est de 99 millions comparativement à 78 millions en 2021. La croissance des ventes dans l'ensemble de nos métiers et les excellentes marges dans le secteur détail expliquent cette progression. Les frais d'exploitation incluant les frais de distribution, de vente et d'administration sont en hausse de 18 millions. L'ajout des activités liées à la fusion et la croissance des ventes expliquent cette augmentation.



Yvan Rosa, directeur des ventes ruminant et végétal Sollio & Avantis Agriculture coopérative.



Samantha Bergeron, Ferme Maternière inc., Saint-Hilarion.

Les frais financiers nets sont en hausse de 1,5 million par rapport à l'an dernier. Ce résultat s'explique par une plus-value moindre de notre swap d'intérêt et par des revenus d'intérêt supérieurs liés à des avances faites à notre fédération.

L'excédent d'exploitation incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats atteint 9,8 millions, soit une baisse de 3,9 millions par rapport à l'an dernier. La hausse des résultats des secteurs détail et machinerie combinée à une baisse des résultats agricoles explique cet écart.

Les autres résultats et les activités abandonnées s'élèvent à 0,4 million, une baisse de 12,2 millions par rapport à l'année précédente. À noter que l'an dernier, il y avait eu une ristourne de Sollio Groupe Coopératif, un dividende de la filière porcine et des gains relativement à la vente de deux centres de rénovation et de différents actifs liés au partenariat agricole Sollio & Avantis.

Les liquidités générées « BAIIA » ont atteint 23 millions comparativement à 38 millions l'an dernier tandis que celles générées uniquement par nos opérations excluant les autres résultats sont demeurées stables à 20 millions. Finalement, Avantis Coopérative présente un excédent d'exercice de 10 millions contre 26 millions l'an dernier. Ces très bons résultats, au-delà de nos prévisions en début d'année, s'appuient sur une diversité et une solidité fort intéressantes.

RÉSULTATS SECTORIELS

Les données incluent les ventes internes et excluent les frais corporatifs et financiers.

Division agricole

Les ventes de la division agricole ont progressé de 50 millions de dollars pour atteindre 410 millions. La hausse provient principalement de l'inflation dans le prix des grains, des aliments et des fertilisants ainsi que de l'ajout des volumes de La Coop Alliance.

L'excédent d'exploitation incluant la quote-part du résultat net des satellites et des partenariats est de 3,9 millions, soit une détérioration de 8,2 millions par rapport à l'an dernier. Les résultats extrêmement difficiles de notre filière RPAO 2.0 et des reculs pour la commercialisation des aliments et les élevages avicoles expliquent les principaux écarts. En contrepartie, le secteur végétal a bien performé avec une hausse des volumes dans presque toutes les catégories de produits. Aux résultats nets, avec l'absence de ristourne de Sollio Groupe Coopératif et de dividende de la filière porcine ainsi qu'une réduction des gains de disposition liés à la vente d'actifs, l'excédent net de la division est en recul important par rapport à l'an dernier.

L'absence de rentabilité dans la filière porcine nous touche sur différents aspects. D'abord, elle affecte directement nos membres mettant une pression sur les marges et amenant malheureusement, dans quelques cas, des abandons ou des baisses de production. Deuxièmement, comme producteur de porcs, les coupures de prix sont venues directement affecter nos résultats, sans parler de tous les impacts que les porcs en attente ont engendrés dans les premiers mois de notre exercice. Finalement, comme coopérative affiliée à Sollio Groupe Coopératif, propriétaire d'Olymel, c'est une crise historique que nous traversons tous avec des conditions de marché extrêmement défavorables pour l'ensemble de la filière porcine.

Cette filière porcine comme le reste des productions animales a vécu également les conséquences d'un prix des grains historiquement haut. Pour l'avicole, compte tenu de la montée rapide des prix et du décalage pour le réajustement des conditions de marché, l'année 2022 aura été plus difficile pour les élevages. Il y a cependant une bonne nouvelle, avec une stabilité dans le prix des aliments, la rentabilité historique semble de retour pour ce secteur depuis quelques mois.

Pour le ruminant, bien que les aliments ne soient pas le premier poste de dépenses des clients, l'inflation du coût de production à la ferme a mis une pression importante sur la rentabilité. La performance technico-économique devient donc encore plus essentielle dans un tel contexte, et en ce sens, nous sommes très fiers que la majorité des producteurs laitiers du territoire choisissent l'offre Sollio & Avantis pour les accompagner. En effet, au cours de la dernière année, des gains de parts de marché se sont poursuivis, plaçant notre offre comme bonne première dans le territoire. Une offre complète misant sur l'expertise de nos ressources humaines et sur de bons produits se démarque comme en témoignent les excellentes performances laitières du territoire.

Pour le végétal, le fait saillant a évidemment été la taxe sur les fertilisants, mais également les défis d'approvisionnement. Dans tout ce débat, notre premier objectif a toujours été d'avoir la marchandise pour desservir nos clients, et en ce sens, nous pouvons dire mission accomplie. Cet engagement et notre offre globale semblent avoir répondu aux attentes puisque les clients sont au rendez-vous avec des achats en hausse dans les engrais granulaires, les semences, les produits de phytoprotection et les travaux à forfait. Pour le dossier du tarif douanier sur les fertilisants, bien que ce soit un dossier polarisant et sensible, nous sommes

d'avis que la transparence et l'équité sont de mise dans ce genre d'enjeu. Les efforts collectifs ont porté fruit puisque le gouvernement a finalement ouvert la porte à revoir sa position.

« **MERCI À VOUS,
LES CLIENTS, POUR
VOTRE COMPRÉHENSION
FACE À CETTE SITUATION
ET MERCI À NOTRE FORCE
DE VENTE POUR
L'IMMENSE DÉFI DE
VULGARISATION.** »

Dans le secteur des grains, l'année a été excellente pour nos producteurs de grandes cultures avec de bons rendements et des prix records. Le volume entré dans nos cinq centres de grains est en hausse et la rentabilité a été au rendez-vous bien que le tout soit en deçà des très bons résultats de l'an dernier. À souligner, au cours de la dernière année, l'automatisation des documents remis aux producteurs rapidement à la suite d'une livraison dans nos centres de grains est très appréciée.

Du côté des outils pour la ferme intelligente, la proximité de nos équipes agronomiques et de celle de la machinerie a fait progresser encore ce volet cette année. La collaboration et la recherche de solutions à la fine pointe nous permettent de demeurer un chef de file à ce niveau dans notre offre agricole. De nouvelles fonctionnalités continuent d'être explorées pour permettre aux producteurs agricoles d'optimiser leurs performances.

Pour nos événements comme le parcours estival, la soirée performance laitière et le Rendez-vous Sollio & Avantis, ils étaient de retour cette année. Avec une participation record de 450 personnes pour le Rendez-vous, force est de constater que ces événements répondent à vos attentes et le tout s'inscrit également dans notre objectif de rester proche de vous, les membres.

Division machinerie

Les ventes consolidées de la division machinerie, incluant nos filiales, sont en hausse pour atteindre 131 millions de dollars. Cette augmentation s'explique par une croissance dans l'ensemble de nos 10 centres de machinerie, des gains de parts de marché et l'inflation du prix des unités.

L'excédent d'exploitation est de 6 millions, une amélioration de 2,6 millions par rapport à l'an dernier. Cette amélioration est directement attribuable aux huit établissements présents dans le territoire des membres d'Avantis. Pour notre filiale J.-René Lafond inc., elle a réussi à dépasser le sommet historique de l'an dernier, tandis que les résultats ont été difficiles pour notre succursale d'Alma.

Parmi les faits saillants, il faut souligner la nouvelle équipe de gestion du secteur et l'excellent redressement dans nos huit centres de machinerie Avantis. Dans un contexte où les approvisionnements sont limités et dans un marché où les ventes de l'industrie ont été stables tout au long de l'année, il faut mentionner les efforts de l'équipe de vente pour gagner des parts de marché dans les produits New Holland et les autres bannières. Par ailleurs, les ventes de pièces et de temps ont été supérieures à l'an dernier et le bon contrôle des marges et des dépenses aura permis au secteur d'atteindre ces bons résultats.

Cet excédent est d'autant plus satisfaisant considérant les nombreux postes vacants pour répondre à la demande. L'arrivée de travailleurs étrangers en 2023 et 2024 sera un tournant pour ce secteur. Néanmoins, nous devons continuer de miser sur notre marque employeur pour attirer et garder nos talents chez Avantis. Finalement, à noter que ces résultats incluent une somme importante pour la réhabilitation environnementale du site de Saint-Vallier.

Division détail

Les ventes de la division sont en hausse de 47 millions de dollars pour s'établir à 177 millions. L'ajout de La Coop Alliance, les gains de parts de marché avec les entrepreneurs et l'inflation expliquent cette croissance.

Le résultat de ce secteur d'affaires a poursuivi sur la lancée de l'an dernier pour atteindre un excédent d'exploitation de 10,6 millions comparativement à 6 millions l'an dernier. La hausse des ventes et des marges, favorables dans un contexte de volatilité pour le prix des commodités, explique cette performance. En effet, le marché de la construction et de la rénovation a été très dynamique au cours de la dernière année et les entrepreneurs sont de plus en plus nombreux à choisir l'équipe de nos BMR Avantis comme partenaire d'affaires. À noter également qu'au moment où le prix des commodités s'est mis à descendre de façon importante, nos inventaires étaient très bas, ce qui nous a permis de préserver les gains réalisés tout au long de l'année comparativement à l'an dernier.



J. René Lafond inc., Mirabel

L'équipe de vente centralisée mise en place depuis les débuts d'Avantis s'est à nouveau démarquée. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, avoir une équipe centralisée en mesure d'appuyer directement nos entrepreneurs et de soutenir nos 27 centres de rénovation pour les soumissions crée de l'agilité fortement appréciée par nos clients et nos magasins.

Par ailleurs, avec de tels résultats, nous avons poursuivi nos travaux de maintien des actifs et avons investi dans l'ajout d'étiquettes électroniques pour sept autres centres de rénovation. Également, au cours de l'automne, nous avons annoncé un investissement de 5 millions pour des travaux majeurs à notre centre de rénovation de Montmagny, un projet comprenant la consolidation de deux autres succursales dans cette région. L'ensemble de ces travaux s'inscrivent très bien dans notre plan stratégique ayant pour objectif premier de faire mieux avec ce que nous avons pour améliorer l'expérience client et employé.

Pour le secteur alimentation et énergie, bien que les ventes aient été en forte croissance avec l'ajout de deux nouvelles succursales au cours de l'année précédente et la progression continue des volumes du site de Saint-Pascal, les résultats sont légèrement inférieurs à l'an dernier. La hausse de l'ensemble des coûts dont les frais de carte de crédit et la rotation de la main-d'œuvre expliquent ce recul.



William St-Pierre, chauffeur expert-essayeur de lait



Christopher Cloutier, directeur adjoint, BMR Sainte-Marie

Autres centres de profit

Pour ce qui est du transport du lait, les volumes sont en constante évolution depuis 2019. Les résultats du secteur sont en progression par rapport à l'an dernier ainsi que pour notre co-entreprise de transport Transpro BSL. Pour IEL Technologie agricole, la deuxième année complète a répondu à nos attentes.

Le secteur de la construction et de la rénovation agricole au Québec est légèrement au ralenti, mais nous avons réussi à gagner des parts de marché dans le secteur porcin et dans le secteur laitier, et à augmenter nos ventes hors Québec.

De plus, au cours de l'année, nous sommes très fiers d'avoir réussi à conclure des ententes avec des fournisseurs stratégiques afin d'offrir à nos clients avicoles une offre complète d'équipements.

SITUATION FINANCIÈRE

Avec ces résultats et malgré le contexte inflationniste, le bilan de votre coopérative est en excellente position. Pour un actif total de 426 millions de dollars, l'avoir de votre coopérative est de 209 millions, ce qui représente un ratio d'avoir de 49 %. Cette progression d'avoir de 19 millions inclut les bons résultats de l'année et l'apport provenant de la fusion de La Coop Alliance. La principale progression des actifs provient des inventaires avec une hausse de 30 millions. L'ajout des inventaires liés à la fusion, la croissance de l'achalandage de la clientèle et l'inflation dans tous les secteurs expliquent cette hausse. En contrepartie, les avances à des satellites et des partenariats ainsi que les comptes clients et autres créances sont en diminution, procurant un actif à court terme totalisant 202 millions, pour un montant équivalent à l'an dernier.

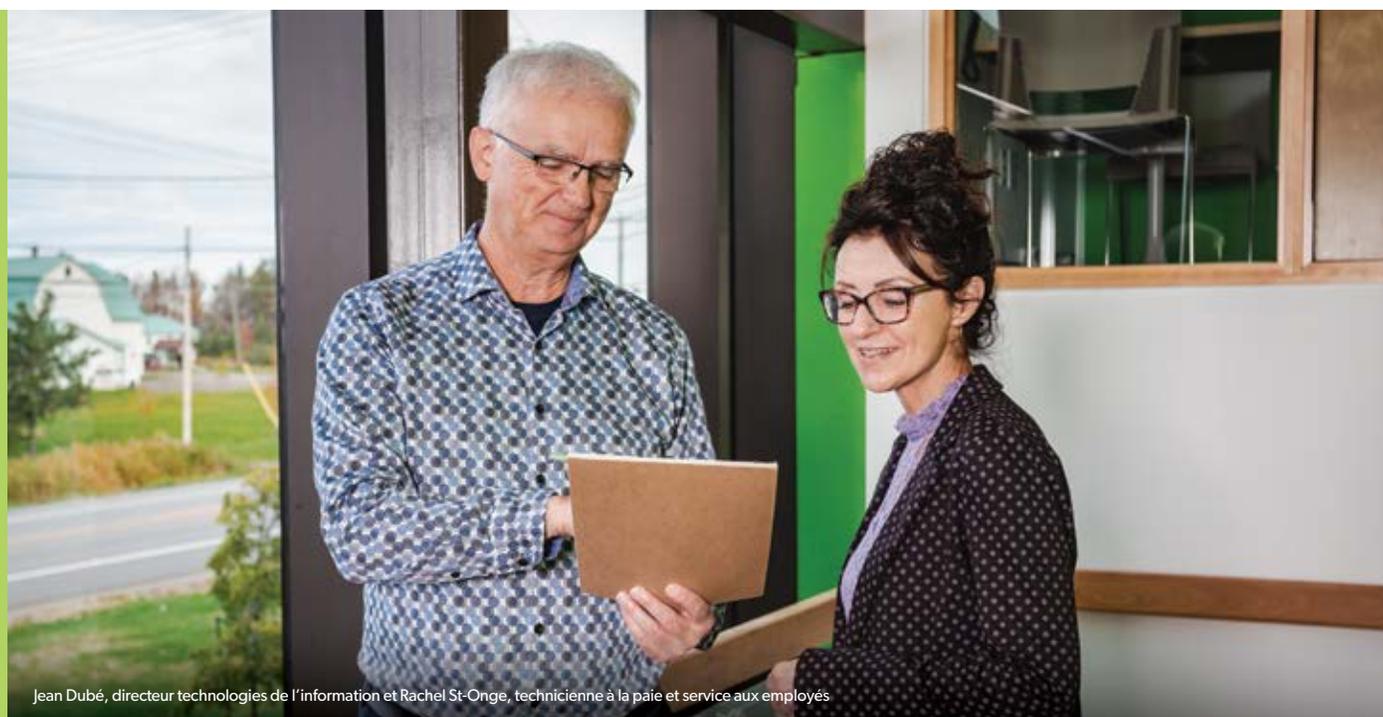
Pour les différents ratios, ils sont en contrôle et en amélioration avec un fonds de roulement de 1,47 et un ratio de dette sur avoir net ajusté de 1,24. En contrepartie, le ratio de couverture des charges fixes est défavorable pour l'exercice. À noter qu'en cours d'année et d'un commun accord avec les créanciers, différentes stratégies de remboursement de nos dettes à long terme ont été déployées, affectant négativement ce ratio.

Pour les actifs à long terme, la hausse provient principalement d'un dépôt fait chez Sollio Groupe Coopératif pour une transaction éventuelle et pour des immobilisations provenant de l'arrivée de La Coop Alliance. Aux résultats consolidés, les actifs à long terme sont en progression pour atteindre 223 millions.

RESSOURCES HUMAINES

Ce travail est le fruit de la grande famille Avantis composée de 1 416 coéquipiers au 31 octobre dernier. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, de défis d'approvisionnement et de détresse psychologique malheureusement présente après cette pandémie auquel s'ajoute le contexte économique inflationniste, je tiens personnellement à remercier chaque coéquipier pour son engagement à bien servir nos clients. Cette empreinte de confiance que vous laissez, cette relation de partenaire à long terme que vous bâtissez avec vos clients se traduit par des gains de parts de marché et par la croissance que nous observons. Être le premier dans le cœur de nos familles agricoles membres est notre vision et tous ensemble, nous y arriverons.

Les sondages de satisfaction client témoignent aussi des progrès sur l'appréciation du service par la clientèle. Il reste encore bien du travail, mais c'est dans cet esprit que les chantiers comme la marque employeur et l'expérience client ont été lancés au cours de l'année, deux projets indissociables. En effet, tout commence par nos coéquipiers et c'est pourquoi nous avons entrepris différentes initiatives pour revoir notre expérience candidat, l'expérience employé, les processus d'accueil et d'intégration et le développement et la formation de nos gestionnaires. L'ensemble de ces mesures s'inscrit dans notre désir d'être un employeur de choix et nos indicateurs en ce sens progressent. Notre esprit de famille, l'une de nos quatre valeurs, constitue avec justesse la fondation sur laquelle repose ces initiatives pour présenter qui nous sommes et attirer les talents.



Jean Dubé, directeur technologies de l'information et Rachel St-Onge, technicienne à la paie et service aux employés

Avec le contexte démographique défavorable pour les employeurs pour encore plusieurs années, il faudra accentuer nos efforts pour augmenter l'arrivée de travailleurs étrangers. Après des expériences pleinement satisfaisantes avec une quarantaine de travailleurs dans nos élevages avicoles et porcins, vous verrez prochainement des travailleurs étrangers dans l'ensemble de nos secteurs. Nous sommes, entre autres, très fiers de notre mission en Tunisie et au Maroc qui permettra à terme de pourvoir une vingtaine de postes comme mécaniciens pour nos centres de machinerie et opérateurs de meunerie.

La santé et sécurité est aussi une grande priorité pour l'organisation avec une centaine d'établissements audités dans l'année et une amélioration globale des résultats d'audit dans l'ensemble des secteurs. Malheureusement, un tragique accident est arrivé en septembre dernier entraînant la perte de l'un de nos coéquipiers. Un accident de trop qui nous rappelle que les risques sont bien présents et parfois à côté de nous. En lien également avec le bien-être et la santé de nos employés, nous avons déployé au cours de l'année un nouveau programme d'aide pour les membres de notre personnel et leur famille comprenant une offre complète de consultation en télé-médecine.

CONCLUSION

En conclusion, la quatrième année d'Avantis aura été un exercice financier à la hauteur des attentes malgré les défis du secteur agricole et spécialement de cette crise historique en production porcine.

« LA DIVERSITÉ ET LA SOLIDITÉ D'AVANTIS AURONT ÉTÉ BÉNÉFIQUES ET TOUS LES EFFORTS D'OPTIMISATION ENTREPRIS DEPUIS LES DÉBUTS DE LA COOPÉRATIVE DONNENT DES RÉSULTATS CONCRETS. »

Cette diversité et cette masse critique dans chacun de nos métiers permettent également d'explorer de nouvelles façons de faire, créatrices de valeur. Des équipes d'approvisionnement centralisées, un bureau central de vente dans les centres de rénovation, une mission de recrutement à l'étranger ou des ressources spécialisées pour le marketing RH sont de beaux exemples de fonction ou mandat devenus indispensables pour notre

organisation. Avantis s'adapte et fait preuve d'audace afin de prendre les devants dans chacun de ses métiers, un leitmotiv aligné avec les orientations de notre plan stratégique.

Cette première année de mise en route de notre plan *Horizons 2026* a répondu aux attentes. Comme je l'exprime à l'occasion, le succès n'est pas dans le plan déposé, mais dans son exécution. En ce sens, soyez rassurés, les travaux cheminent bien et nous sommes tous fortement engagés pour livrer le plan.

Pour une exécution à la hauteur, ça prend une équipe solide, et en ce sens, je suis très fier de celle qui m'accompagne. Un merci sincère à chacun de mes collègues de l'équipe de direction, c'est un plaisir de travailler avec vous. Je connais les efforts déployés au quotidien pour assurer le succès d'Avantis et cet engagement hors pair mérite d'être souligné. Votre sens des responsabilités et votre désir de rehausser la barre sont remarquables.

À nos partenaires Sollio Groupe Coopératif, Sollio Agriculture, BMR et Olymel, je tiens à vous remercier pour notre collaboration tout au long de l'année et pour votre confiance envers notre équipe et toute la coopérative. Un merci également à tous nos autres partenaires tellement essentiels au succès d'une grande organisation comme Avantis.

Un grand merci également à notre nouveau président, M. Frédéric Martineau, un président humain, visionnaire et inspirant avec qui il est agréable et stimulant de collaborer.

Merci à tout le conseil d'administration pour votre implication et votre engagement à faire d'Avantis la belle coopérative que nous sommes. Votre fierté et votre ambition nous poussent sans cesse à nous améliorer.

Finalement, un grand merci à vous, les membres et clients, pour votre confiance. Nous bâtissons ensemble une relation d'affaires riche pour nous tous et votre appui régulier envoie à nos troupes une immense dose d'énergie. Votre solidarité envers Avantis rehausse d'un cran notre fierté à travailler pour une coopérative de producteurs agricoles. La coopération est une histoire de famille et je suis convaincu qu'ensemble nous trouverons des solutions aux défis à venir. Merci à tous!

Michel Delisle
Chef de la direction

Comité de direction



MICHEL DELISLE
Chef de la direction



JEAN-PAUL ALLAIRE
Chef des finances



NICOLAS BILODEAU
Vice-président, ressources humaines



CÉLINE BOISVERT
Vice-présidente,
communication marketing



PIERRE CARON
Secrétaire général



CHRISTIAN JUNEAU
Vice-président, projets stratégiques
et technologie de l'information



JEAN-SÉBASTIEN LEMELIN
Vice-président, machinerie



MARCO NADEAU
Directeur général
Sollio & Avantis Agriculture Coopérative



ISRAEL WARD-MCNALLY
Vice-président, détail



Steve Carter et son fils Steven, Ferme Steline Carter inc., Frampton.

Coop Avantis
États financiers consolidés
au 31 octobre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	23 - 25
États financiers	
Résultats consolidés	26
Réserve générale consolidée	27
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	27
Bilan consolidé	28 - 29
Flux de trésorerie consolidés	30 - 31
Notes complémentaires	32 - 54

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant
Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de
Coop Avantis

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Coop Avantis (ci-après la « coopérative »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 octobre 2022 et les états consolidés des résultats, de la réserve générale, des participations ne donnant pas le contrôle et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la coopérative au 31 octobre 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la coopérative conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la coopérative ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la coopérative.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la coopérative;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la coopérative à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la coopérative à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Québec
Le 2 février 2023

¹ FCPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113714

Coop Avantis

Résultats consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ventes	723 368 574	608 393 818
Coût des ventes	624 625 471	530 850 762
Excédent brut	98 743 103	77 543 056
Frais de distribution, de vente et d'administration	86 029 879	67 935 764
Frais financiers nets	1 300 907	(241 386)
	87 330 786	67 694 378
Excédent d'exploitation	11 412 317	9 848 678
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	(1 584 357)	3 852 831
Excédent avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	9 827 960	13 701 509
Autres résultats consolidés (note 5)	399 442	8 702 645
Excédent avant activités abandonnées	10 227 402	22 404 154
Activités abandonnées (note 6)		3 850 159
Excédent de l'exercice	10 227 402	26 254 313
Excédent de l'exercice attribuable aux		
Membres de la coopérative	9 510 794	25 603 575
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	716 608	650 738
	10 227 402	26 254 313

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 5 fournit des informations supplémentaires sur les résultats consolidés.

Coop Avantis
Réserve générale consolidée
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
RÉSERVE GÉNÉRALE CONSOLIDÉE		
Solde au début	130 257 130	124 174 188
Excédent de l'exercice précédent	25 603 575	11 155 983
Ristournes attribuées	(6 754 831)	(3 717 162)
	149 105 874	131 613 009
Impôts sur l'excédent de l'exercice précédent		
Exigibles	(77 669)	(3 343)
Futurs	(2 524 294)	(1 407 028)
	(2 601 963)	(1 410 371)
Variation nette du solde des impôts remboursables au titre de dividendes	180 379	
Ajustement résultant de la fusion (note 4)	14 203 568	
Autres ajustements		54 492
	14 383 947	54 492
Solde à la fin	160 887 858	130 257 130
PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE CONSOLIDÉES		
Solde au début	1 025 757	1 546 277
Excédent de l'exercice	716 608	650 738
	1 742 365	2 197 015
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	240 109	13 358
Rachat d'actions d'une filiale		1 157 900
	240 109	1 171 258
Solde à la fin	1 502 256	1 025 757

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis
Bilan consolidé
 au 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	2 117 797	6 272 466
Comptes clients et autres créances (note 8)	46 959 061	57 872 251
Actif d'impôts exigibles	1 411 397	2 570 005
Stocks (note 9)	134 840 397	104 509 816
Frais payés d'avance	2 033 195	2 099 257
Avances à des satellites et des partenariats (note 10)	12 413 354	29 998 079
Actifs destinés à la vente	2 426 481	1 362 454
	<u>202 201 682</u>	<u>204 684 328</u>
Long terme		
Participations dans des satellites et des partenariats (note 11)	25 453 567	28 626 458
Placements et effets à recevoir (note 12)	78 544 430	65 527 861
Immobilisations corporelles (note 13)	71 593 726	63 266 815
Actif incorporel (note 14)	173 321	259 980
Droits de production de volailles	45 486 662	45 835 503
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 26)	342 245	
Écart d'acquisition	485 917	485 917
Actif d'impôts futurs (note 15)	1 393 240	2 853 561
	<u>425 674 790</u>	<u>411 540 423</u>

Coop Avantis

Bilan consolidé

au 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PASSIF		
Court terme		
Emprunts bancaires (note 16)	31 993 794	55 801 997
Emprunts à court terme, taux préférentiel moins 0,50 % à 0,75 %	3 673 313	3 710 577
Passif d'impôts exigibles	41 568	1 817 804
Effets à payer (note 17)	256 593	212 080
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation (note 18)	88 829 497	65 383 562
Effet à payer à un partenariat	6 716 743	3 603 197
Revenus reportés	518 953	896 900
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	5 332 886	7 609 184
Tranche des obligations découlant de contrats de location-acquisition échéant à moins de un an	<u>62 423</u>	<u>39 322</u>
	137 425 770	139 074 623
Long terme		
Revenus reportés	26 434	50 559
Revenu d'assurance reporté	100 843	112 479
Obligation relative à une participation négative dans un satellite ayant cessé ses activités, à la valeur de consolidation (24 %)	164 929	174 904
Dette à long terme (note 19)	54 620 000	60 195 846
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 20)	21 529	40 895
Juste valeur du swap de taux d'intérêt (note 26)		725 002
Quote-part de l'avoir négatif d'un satellite	9 734	
Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain	1 768 649	761 000
Passif d'impôts futurs (note 15)	<u>20 988 161</u>	<u>18 684 643</u>
	215 126 049	219 819 951
AVOIR		
Avoir attribuable aux membres de la coopérative		
Avoir des membres (note 21)		
Parts sociales	5 702 706	4 461 067
Parts privilégiées	32 945 127	30 372 943
Avoir de la coopérative		
Excédent de l'exercice	9 510 794	25 603 575
Réserve générale	160 887 858	130 257 130
Participations ne donnant pas le contrôle consolidées	<u>1 502 256</u>	<u>1 025 757</u>
	210 548 741	191 720 472
	425 674 790	411 540 423

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,



Frédéric Martineau, administrateur



René Lapierre, administrateur

Coop Avantis

Flux de trésorerie consolidés

pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice précédent avant impôts sur l'excédent	10 227 402	26 254 313
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 116 683	5 777 860
Amortissement de l'actif incorporel	86 659	87 213
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(11 636)	(13 035)
Amortissement des frais de financement	23 959	23 959
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(2 599 146)	(6 289 119)
Gain sur la cession d'actif incorporel		(1 101)
Gain sur la cession d'autres actifs		(2 227 319)
Perte (gain) sur la réévaluation de placements	(6 244)	1 933 321
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles	64 386	
Gain sur la cession de placements		(848 677)
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses		(1 175 252)
Gain sur le remboursement de dettes	(75 273)	
Intérêts capitalisés sur des emprunts à court terme	91 356	61 385
Effet de l'actualisation de la dette	20 014	(302 374)
Impôts futurs des filiales	(1 965)	(233 498)
Ristournes reçues en parts		(3 154 582)
Dividendes reçus en actions		(660 704)
Quote-part du résultat net des satellites et des partenariats	1 584 357	(3 852 831)
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(1 067 247)	(2 779 642)
	<u>14 453 305</u>	<u>12 599 917</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 7)	<u>11 641 222</u>	<u>(18 929 654)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>26 094 527</u>	<u>(6 329 737)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des avances à des satellites et des partenariats	17 584 725	(4 427 909)
Acquisition de placements	(12 459 487)	(10 485 458)
Encaissement de placements	9 302 719	5 905 028
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 133 508)	(5 234 134)
Cession d'immobilisations corporelles	3 928 650	8 339 085
Acquisition d'actif incorporel		(2)
Cession d'actif incorporel		19 820
Cession de droits de production de volailles		1 030 000
Regroupement d'entreprises (note 4)	31 976	(350 904)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>13 255 075</u>	<u>(5 204 474)</u>

Coop Avantis
Flux de trésorerie consolidés
pour l'exercice terminé le 31 octobre 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts bancaires	(25 578 203)	23 913 469
Variation nette des emprunts à court terme	(128 620)	(451 898)
Variation nette des effets à payer	(1 590 959)	(2 768 907)
Variation nette de l'effet à payer à un partenariat	3 113 546	3 603 197
Variation nette des revenus reportés	(402 072)	207 677
Emprunts à long terme		2 796 931
Remboursement d'emprunts à long terme	(12 444 199)	(5 820 696)
Remboursement d'obligations de contrats de location-acquisition	(60 851)	(37 161)
Variation nette de la provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain	384 591	
Émission de parts sociales	45 100	27 350
Rachat de parts sociales	(345 272)	(96 896)
Émission de parts privilégiées	1 517 872	1 465 022
Rachat de parts privilégiées	(5 149 310)	(6 193 824)
Dividendes versés à des actionnaires sans contrôle	(240 109)	(13 358)
Rachat d'actions d'une filiale		(1 157 900)
Ristournes payées en espèces	(2 625 785)	(1 574 673)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(43 504 271)</u>	<u>13 898 333</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(4 154 669)	2 364 122
Encaisse au début	<u>6 272 466</u>	<u>3 908 344</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 117 797</u></u>	<u><u>6 272 466</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative, constituée le 28 octobre 2018 en vertu de la Loi sur les coopératives (Québec), compte trois divisions à travers lesquelles elle exerce ses activités : la division agricole, la division du détail et la division de la machinerie. La division agricole fournit les biens et les services nécessaires à l'exploitation d'entreprises agricoles, incluant des élevages avicoles. La division du détail regroupe des centres de rénovation et des dépanneurs. La division de la machinerie distribue des équipements agricoles et industriels ainsi que des équipements connexes.

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES

Impôts futurs

Le 1er novembre 2021, la coopérative a appliqué les modifications apportées au chapitre 3465, « Impôts sur les bénéfiques », de la partie II du Manuel de CPA Canada – Comptabilité. Ces modifications visent à simplifier les dispositions en matière de classement des actifs d'impôts futurs et des passifs d'impôts futurs en prévoyant qu'ils soient classés dans le long terme et à fournir des informations supplémentaires concernant le montant de ces actifs et passifs relatif à chaque type d'écart temporaire, lesquelles sont présentées à la note 15 des états financiers consolidés.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement.

L'application de ces modifications a entraîné, au 31 octobre 2021, une diminution de l'actif d'impôts futurs à court terme de 1 557 061 \$ et une augmentation de l'actif d'impôts futurs à long terme du même montant, ainsi qu'une diminution du passif d'impôts futurs à court terme de 636 895 \$ et une augmentation du passif d'impôts futurs à long terme du même montant.

Instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er novembre 2021, la coopérative a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », et au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », de la partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et que les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à la juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

2 - MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

Les modifications exigent également que la coopérative comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, en capitaux propres ou en résultat net, selon les circonstances qui ont donné lieu à l'actif ou au passif financier.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 octobre 2021.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément aux exigences de l'article 5 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (ci-après le « Règlement »). Selon cet article, les états financiers consolidés doivent être préparés suivant les normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité, sous réserve des prescriptions du chapitre II du Règlement. La notion de « normes du Manuel de CPA Canada – Comptabilité » a été interprétée par la direction comme signifiant les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Les états financiers consolidés de la coopérative sont établis conformément au référentiel comptable décrit précédemment, sauf :

- Pour les principaux éléments suivants du chapitre II du Règlement :
 - L'excédent de l'exercice présenté à l'état des résultats consolidés est établi avant ristournes et impôts sur l'excédent. Le montant des ristournes sera établi par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. L'excédent de l'exercice, les ristournes et les impôts sur l'excédent seront inscrits à la réserve au cours du prochain exercice;
 - Les parts sociales et les parts privilégiées sont présentées aux états financiers consolidés dans la section « Avoir des membres »;
 - Les revenus provenant de ristournes d'une fédération ou d'une autre coopérative sont présentés à l'état des résultats consolidés dans la rubrique « Autres résultats consolidés ».

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers consolidés, la direction de la coopérative doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la coopérative pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Principes de consolidation et comptabilisation des intérêts dans des partenariats

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Coop Avantis et ceux de ses filiales en propriété exclusive, soit Uniporc 1 S.E.C., Uniporc 2 S.E.C., Uniporc 3 S.E.C., Uniporc 4 S.E.C., 9325-7384 Québec inc., 9012-2151 Québec inc., 9008-8964 Québec inc., 9206-0508 Québec inc., Élevages Explorateurs inc., 9290-1974 Québec inc., 9219-9793 Québec inc., Centre de rénovation Ste-Marie, S.E.C., 9105-8651 Québec inc., Dynaco inc., Ferme Agral et Fils inc., Ferme Poka s.e.n.c., Groupe Dynaco Machinerie s.e.c., Les Entreprises agricoles du Lac inc., Pascoporc inc., Pascoporc, société en commandite, Solair-O inc. (incluant sa filiale en propriété exclusive Ferme Tbel inc.), 059093 N.B. inc. (incluant ses filiales détenues en propriété exclusive Les Fermes avicoles Bolduc inc., Les Fermes J.J.C. Bolduc inc. et Les Fermes Cormico inc.), Ferme Cogéporc inc., Ferme Ste-Catherine Nord inc., Ferme Ste-Catherine Sud inc., Ferme Stanislas, s.e.c., Ferme Dosquet inc., Élevage Saint-Joseph inc., Les Élevages Val-Alain inc., 9206-3999 Québec inc., Équipements J.M.A.R. inc., ainsi que sa filiale J. René Lafond inc., détenue à 77,6 %.

Participations dans les satellites

La coopérative comptabilise ses participations dans les satellites à la valeur de consolidation.

Intérêts dans des partenariats

La coopérative comptabilise ses intérêts dans des partenariats à la valeur de consolidation.

Constatation des revenus

Les revenus de la coopérative proviennent principalement des secteurs d'activité suivants : élevages porcins et avicoles, et commercialisation d'intrants agricoles, de machinerie et de détail. Ils sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que la vente en magasin ou la livraison a eu lieu, c'est-à-dire que le client a pris possession de la marchandise, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les mesures incitatives à la vente, dont les rabais de volume, sont portées en réduction des ventes. Les mesures incitatives basées sur des engagements de volume de ventes sont comptabilisées lorsqu'il est probable que le volume des ventes sera atteint, selon les estimations de la direction.

Les contrats de service afférents aux centres de machinerie et à la vente d'équipement de ferme et de robotique sont constatés au fur et à mesure que les services correspondants sont fournis, selon la méthode de l'avancement des travaux, à condition que leur recouvrement soit raisonnablement assuré.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les ristournes provenant de Sollio Groupe Coopératif sont constatées à titre d'autres résultats lorsqu'elles sont déclarées par cette dernière.

Revenu d'assurance reporté

Le revenu d'assurance, qui représente l'indemnité de remplacement d'immobilisations corporelles usagées par des immobilisations corporelles neuves, est constaté au compte « Revenu d'assurance reporté ». Le revenu d'assurance reporté ainsi créé est progressivement viré aux résultats consolidés au même rythme que l'amortissement des immobilisations corporelles en cause.

Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale relative aux dépenses courantes est comptabilisée en réduction des dépenses afférentes, alors que celle concernant l'acquisition d'immobilisations corporelles est comptabilisée en réduction des immobilisations corporelles correspondantes. L'aide gouvernementale est constatée au cours de l'exercice où les dépenses courantes ou les dépenses en immobilisations corporelles sont engagées, à la condition que la coopérative soit raisonnablement certaine que celle-ci se matérialisera.

Un emprunt contracté auprès d'une autorité gouvernementale, qui est assorti d'une clause dispensant la coopérative d'effectuer les remboursements tant qu'elle se conforme aux conditions spécifiées lors de l'octroi de l'emprunt, est comptabilisé conformément à la méthode comptable décrite précédemment. Le cas échéant, la dette résultant de l'obligation de rembourser une telle aide gouvernementale est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les conditions entraînant le remboursement se matérialisent.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la coopérative qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les actifs et passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés dans le cas d'un instrument financier assorti de modalités de remboursement, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la coopérative.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux relatifs aux actifs et aux passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés sont comptabilisés aux résultats consolidés au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la coopérative provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des résultats consolidés à titre de frais d'intérêts.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, la coopérative détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la coopérative détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats consolidés à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats consolidés au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Intérêts sur les parts privilégiées

Les intérêts sur les parts privilégiées sont comptabilisés à l'état des résultats consolidés.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût de la machinerie agricole et industrielle est déterminé selon la méthode du coût distinct. Le coût des autres catégories de stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles, actif incorporel amortissable et droits de production

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Aménagement de terrains et pavage	12 ans
Bâtiments	20 à 25 ans
Équipement et outillage	5 à 15 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel roulant	5 à 10 ans
Mobilier, agencements et liste de clients	5 ans
Équipement informatique	3 ans

Les immobilisations corporelles en cours de construction ne sont pas amorties et totalisent 753 420 \$ au 31 octobre 2022 (577 175 \$ au 31 octobre 2021).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les subventions sont présentées en réduction du coût des immobilisations corporelles en cause et sont amorties selon la même méthode et les mêmes périodes.

Les droits de production de volailles ont une durée de vie indéfinie; ils ne sont donc pas amortis.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel amortissable sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Les droits de production ne sont pas amortis. Ils sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait excéder leur juste valeur. Lorsque leur valeur comptable excède leur juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de ces droits de production.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle est rattaché l'écart d'acquisition pourrait excéder sa juste valeur. Lorsque la valeur comptable d'une unité d'exploitation excède sa juste valeur, une perte de valeur d'un montant égal à l'excédent doit être comptabilisée à l'égard de cet écart d'acquisition.

Impôts sur l'excédent

La coopérative utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur l'excédent. La coopérative comptabilise les impôts futurs à la réserve au même moment où les impôts exigibles y sont constatés, soit lors du prochain exercice si le résultat net se solde par un excédent et dans l'exercice courant si le résultat net se solde par un déficit. Les impôts sur les bénéfices exigibles et futurs des filiales qui n'ont pas de statut de coopérative sont constatés à l'état des résultats consolidés dans l'exercice courant.

Instruments financiers dérivés

La coopérative utilise des instruments financiers dérivés et a choisi d'utiliser la comptabilité de couverture pour comptabiliser les contrats de grain auxquels elle recourt pour se protéger des fluctuations de taux du marché provenant des achats futurs, ainsi que sur un swap de taux d'intérêt utilisé dans la gestion de son risque de taux d'intérêt.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, la coopérative a constitué une documentation formelle concernant la relation de couverture. Pour tous les éléments couverts qui consistent en une opération future, la coopérative détermine qu'il est probable que l'opération future se réalisera au moment et au montant prévus.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La coopérative cesse d'appliquer la comptabilité de couverture lorsque l'élément couvert ou l'élément de couverture cesse d'exister, ou que les conditions essentielles de l'élément de couverture ne correspondent plus à celles de l'élément couvert.

La coopérative utilise également des contrats de change à terme, ainsi qu'un swap de taux d'intérêt dans la gestion de son risque de change et du taux d'intérêt, mais n'utilise pas la comptabilité de couverture. Conséquemment, ces instruments financiers sont constatés aux états financiers consolidés à leur juste valeur et les variables de la juste valeur sont constatées dans les résultats consolidés de l'exercice.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours de change à la date des états financiers consolidés. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur, qui sont convertis au cours à la date des états financiers consolidés. Les soldes des comptes paraissant à l'état des résultats consolidés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération, à l'exception du coût des stocks et de l'amortissement qui sont convertis au cours d'origine ainsi que des éléments faisant l'objet d'une couverture de change. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les résultats consolidés de l'exercice.

Régime de retraite à cotisations déterminées

La coopérative offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Elle comptabilise les dépenses aux résultats consolidés lorsque celles-ci sont exigibles. Le montant total constaté en dépenses au titre du régime à cotisations déterminées est de 1 236 324 \$ en 2022 (1 040 695 \$ en 2021).

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

4 - REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Le 1er novembre 2021, Coop Avantis et Coop Alliance ont fusionné sous la dénomination sociale Coop Avantis. Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs et avoirs des coopératives fusionnées. Dans le cadre de cette transaction, il a été déterminé que Coop Avantis était l'acquéreur aux fins de l'application des règles comptables relatives à ce type d'opération.

La juste valeur estimative des actifs acquis et des passifs pris en charge à la date du regroupement se détaille comme suit :

	\$
Encaisse	31 976
Autres actifs à court terme	13 895 646
Actif d'impôts exigibles	48 074
Actif d'impôts futurs	330 364
Placements et participations	8 063 514
Immobilisations corporelles	10 552 413
Total des actifs acquis	32 921 987
Emprunts bancaires	1 770 000
Effets à payer	1 635 472
Autres passifs à court terme	4 813 687
Dette à long terme	4 623 355
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	64 586
Passif d'impôts futurs	1 571 874
Provision pour la réhabilitation du sol d'un terrain	623 058
Total des passifs pris en charge	15 102 032
Actif net acquis	17 819 955

L'ajustement à la réserve générale consolidée résultant de la fusion correspond à l'excédent de la juste valeur de l'actif net acquis dans le cadre de l'acquisition d'entreprises moins la valeur nominale des parts sociales et privilégiées émises. De plus, les ristournes attribuées et les impôts calculés sur l'exercice précédent des coopératives fusionnées ayant été pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur des passifs repris font partie intégrante de cet ajustement, et ne sont donc pas présentés distinctement à la réserve générale consolidée.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

5 - AUTRES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Autres résultats consolidés		
Ristournes de Sollio Groupe Coopératif		4 408 311
Autres ristournes	423	
Dividendes de Sollio Groupe Coopératif		1 321 428
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	2 599 146	2 700 862
Gain sur la cession d'actif incorporel		1 101
Gain sur la cession d'autres actifs		2 227 319
Perte sur la réévaluation d'immobilisations corporelles	(64 386)	
Gain sur le remboursement de dettes	75 273	
Autres revenus de placements	38 292	166 395
Gain sur la cession de placements		848 677
Gain (perte) sur la réévaluation de placements	6 244	(1 933 322)
Autres revenus (dépendances)	6 802	(153 152)
Indemnités d'assurances	4 000	1 638
Gain sur l'acquisition à des conditions avantageuses		1 175 252
Perte sur la résiliation de bail		(434 115)
Frais de réhabilitation et de démolition	(917 001)	
Impôts sur les bénéfices des filiales		
Exigibles	(1 351 316)	(2 291 740)
Futurs	1 965	233 498
Aide gouvernementale et autres subventions		430 493
	<u>399 442</u>	<u>8 702 645</u>
Informations sur les résultats consolidés		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 116 683	5 777 860
Amortissement de l'actif incorporel	86 659	87 213
Amortissement du revenu d'assurance reporté	(11 636)	(13 035)
Amortissement des frais de financement	23 959	23 959
Créances douteuses recouvrées	(117 490)	(1 304 663)
Intérêts sur la dette à long terme	1 336 567	1 299 406
Intérêts sur les emprunts à court terme	1 832 630	720 173
Intérêts sur le swap	1 292 486	1 315 633
Variation nette de la juste valeur du swap de taux d'intérêt	(1 067 247)	(2 779 642)
Revenus d'intérêts	(1 242 502)	(1 521 004)
Autres frais financiers, nets	(1 187 850)	393 603
Intérêts sur les parts privilégiées	640 476	659 915
Aide gouvernementale		(1 751 427)

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

6 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Au cours de l'exercice précédent, la coopérative a décidé de mettre fin à ses activités dans différentes régions géographiques dans le secteur du détail.

Les résultats d'exploitation pour ces régions sont présentés dans les états financiers consolidés comme activités abandonnées.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ventes		1 029 238
Coût des ventes et autres frais d'exploitation		(767 336)
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		3 588 257
	<u> </u>	<u>3 850 159</u>

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	13 945 486	(14 421 040)
Actif d'impôts exigibles	1 309 392	(1 199 486)
Stocks	(21 239 320)	(7 067 008)
Frais payés d'avance	1 512 228	2 764 091
Passif d'impôts exigibles	(1 776 236)	1 665 160
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	17 889 672	(671 371)
	<u>11 641 222</u>	<u>(18 929 654)</u>

8 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	44 551 651	51 602 149
Comptes clients et autres créances de satellites et de partenariats	3 505 298	7 291 044
	48 056 949	58 893 193
Provision pour créances douteuses	1 097 888	1 020 942
	<u>46 959 061</u>	<u>57 872 251</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

9 - STOCKS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Agricole	17 374 114	14 326 050
Machinerie	72 232 456	58 368 388
Commerce de détail	45 233 827	31 815 378
	<u>134 840 397</u>	<u>104 509 816</u>

Ces stocks sont présentés au bilan consolidé déduction faite d'une provision pour désuétude de 5 589 867 \$ (5 100 348 \$ au 31 octobre 2021).

Un montant total de stocks de 601 230 633 \$ est comptabilisé en dépenses de l'exercice et est présenté dans le coût des ventes (508 109 374 \$ en 2021).

10 - AVANCES À DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Avances, sans intérêt	12 334 508	21 011
Avances, portant intérêt au taux préférentiel (5,95 %)	50 000	
Avances, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (6,95 %)	28 846	
Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel (2,45 %)		1 928 341
Billets à recevoir, portant intérêt au taux préférentiel plus 1,00 % (3,45 %)		28 048 727
	<u>12 413 354</u>	<u>29 998 079</u>

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
9421-4707 Québec inc. (50 % des actions participantes)	831 901	823 185
Ferme Ja-Do & Fils inc. (50 % des actions participantes)	271 832	271 996
Partenariat agricole CBNM s.e.c. (49,995 % des parts participantes)	1 550 229	4 566 596
Commandité CBNM inc. (50 % des actions participantes)	50	50
Volailles Acadia s.e.c. (30 % des parts participantes)	18 092 493	18 145 313
Volailles Acadia inc. (30 % des actions participantes)	7 726	1 475
9187-4719 Québec inc. (25 % des actions participantes)	1 140 166	982 172
9219-6849 Québec inc. (25 % des actions participantes)	64 069	49 159
Groupe Fermes Boréales s.e.c. consolidé (20,34 % des parts participantes)	695 705	770 473
Pondeuses Atlantique s.e.c. (18,83 % des parts participantes)	445 804	491 259
9201-6658 Québec inc. (18,83 % des actions participantes)	1 103	344
Entreprise Couvoir Côté s.e.c. (18 % des parts participantes)	2 352 214	2 524 161
Couvoir Côté Commandité inc. (20 % des actions participantes)	200	200
RPAO Commandité inc. (37,5 % des actions participantes)	75	75
	<u>25 453 567</u>	<u>28 626 458</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

11 - PARTICIPATIONS DANS DES SATELLITES ET DES PARTENARIATS, À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (suite)

Au cours de l'exercice, la coopérative a acquis 201 750 parts privilégiées de catégorie « C » du Partenariat agricole CBNM s.e.c., ayant une valeur de 201 750 \$, en contrepartie de la cession d'immobilisations corporelles.

12 - PLACEMENTS ET EFFETS À RECEVOIR

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Sollio Groupe Coopératif, au coût		
Actions de catégorie « A » de qualification	91 200	74 325
Actions de catégories « B », « D » et « P »	62 265 629	54 211 978
Effets à recevoir, 4,9 %, sans modalités d'encaissement	977 060	977 060
	<u>63 333 889</u>	<u>55 263 363</u>
147755 Canada inc., au coût		
Actions de catégorie « 1 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 4 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 22 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 43 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 61 »	27 415	27 415
Actions de catégorie « 65 »	8 124	8 124
Actions de catégorie « 70 »	27 415	27 415
	<u>172 614</u>	<u>172 614</u>
9372-4409 Québec inc., au coût		
Actions ordinaires de catégorie « A »	541 794	541 794
Énergies RC, s.e.c., à la juste valeur		
Parts de catégorie « A », représentant une participation de 1,52 %	1 368 381	1 196 033
Autres placements, au coût	958 316	1 241 436
Dépôt sur l'acquisition de placements	12 169 436	7 112 621
	<u>78 544 430</u>	<u>65 527 861</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	13 547 875		13 547 875	11 888 247
Aménagement de terrains et pavage	5 427 763	3 806 552	1 621 211	1 545 174
Bâtiments	98 522 107	54 365 250	44 156 857	39 527 859
Équipement et outillage	44 708 897	38 587 480	6 121 417	6 126 876
Améliorations locatives	419 350	128 649	290 701	313 582
Matériel roulant	16 386 107	12 247 954	4 138 153	3 053 090
Mobilier et agencements	3 865 916	3 807 081	58 835	56 538
Équipement informatique	5 572 228	4 747 259	824 969	102 528
Projet en cours	753 420		753 420	577 175
Immobilisations corporelles louées				
Équipement informatique	305 240	224 952	80 288	75 746
	189 508 903	117 915 177	71 593 726	63 266 815

Le coût des immobilisations corporelles destinées à la location ainsi que l'amortissement cumulé s'y rapportant s'établissent respectivement à 363 801 \$ et à 159 042 \$ au 31 octobre 2022 (567 597 \$ et 208 315 \$ au 31 octobre 2021).

Au 31 octobre 2022, la coopérative a comptabilisé 882 231 \$ (139 655 \$ au 31 octobre 2021) dans les comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation relativement à des acquisitions d'immobilisations corporelles.

14 - ACTIF INCORPOREL

	2022	2021
	\$	\$
Liste de clients	173 321	259 980

15 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS

Le montant de l'actif et du passif d'impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Immobilisations corporelles	1 399 927	2 664 617
Actifs incorporels	(9 393 311)	(9 301 294)
Participations dans des satellites et des partenariats	(2 014 457)	(1 951 222)
Placements et effets à recevoir	141 798	(110 630)
Parts privilégiées à imposition différée	(14 040 735)	(12 378 633)
Pertes fiscales inutilisées	1 957 060	2 916 460
Ristournes non déduites reportées	1 288 047	1 205 647
Autres	286 014	1 123 973
	(20 375 657)	(15 831 082)

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

15 - ACTIF (PASSIF) D'IMPÔTS FUTURS (suite)

Le solde de l'actif et du passif d'impôts futurs se détaille comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Actif d'impôts futurs	1 393 240	2 853 561
Passif d'impôts futurs	(20 988 161)	(18 684 643)
Impôts futurs sur l'excédent de l'exercice (a)	(780 736)	
	<u>(20 375 657)</u>	<u>(15 831 082)</u>

(a) Conformément à la recommandation quant à l'affectation de l'excédent de l'exercice décrit à la note 23.

16 - EMPRUNTS BANCAIRES

La coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 70 000 000 \$, qui porte intérêt au taux préférentiel (5,95 %; 2,45 % au 31 octobre 2021) et qui est renouvelable annuellement. Il peut prendre la forme d'avances, d'acceptations bancaires et de lettres de garantie. Ce crédit d'exploitation est garanti en vertu d'un acte de fondé de pouvoir par l'émission d'une obligation hypothécaire envers l'institution financière portant sur les créances et les stocks, ainsi que par une hypothèque mobilière sur l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs. Au 31 octobre 2022, le solde de cet emprunt totalise 19 738 794 \$ (49 126 997 \$ au 31 octobre 2021). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative est assujettie à des clauses restrictives. Au 31 octobre 2022, une de ces clauses restrictives n'était pas respectée.

De plus, l'une des filiales de la coopérative dispose d'un crédit d'exploitation, d'un montant autorisé de 24 000 000 \$ (15 000 000 \$ en 2021), qui porte intérêt au taux préférentiel moins 0,15 % (5,80 %; taux préférentiel (2,45 %) au 31 octobre 2021) et qui est renouvelable annuellement. Ce crédit est garanti par une hypothèque mobilière grevant l'universalité de ses biens meubles, corporels et incorporels. Au 31 octobre 2022, le solde de cet emprunt totalise 12 255 000 \$ (6 675 000 \$ au 31 octobre 2021). En vertu de cette convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au cours de l'exercice, sur la base des états financiers internes fournis au créancier, la coopérative a respecté ces clauses. De plus, au 31 octobre 2022, ces mêmes clauses étaient respectées.

17 - EFFETS À PAYER

La coopérative dispose d'effets à payer autorisés totalisant 33 250 000 \$ en dollars canadiens ainsi que 7 000 000 \$ en dollars américains. Ces effets sont garantis par des comptes clients et autres créances, des stocks, des biens meubles et immeubles, ainsi que par certaines unités neuves et une partie des unités de machinerie destinées à la vente. Ils sont garantis par un cautionnement des actionnaires et portent intérêt aux différents taux de base des créanciers.

Chacune des tranches des effets à payer est remboursable en vertu de différentes ententes, soit au moment de la vente de l'équipement ou à une échéance convenue avec le créancier.

En vertu des conventions de crédit, la coopérative doit maintenir certains ratios financiers. Au 31 octobre 2022, ces ratios étaient respectés.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

18 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	64 086 597	45 333 939
Comptes fournisseurs et autres dettes de satellites et de partenariats	12 537 353	11 561 396
Salaires à payer	12 205 547	8 488 227
	<u>88 829 497</u>	<u>65 383 562</u>

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 2 203 903 \$ au 31 octobre 2022 (878 856 \$ au 31 octobre 2021).

19 - DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, taux préférentiel (5,95 %), remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en janvier 2024 (a) (b) (c) (d)	27 416 667	29 750 000
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles et immeubles, présents et futurs de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive, 3,9 %, remboursable par versements mensuels de 194 444 \$ en capital, plus les intérêts, échéant en juillet 2024 (a) (b) (c)	27 416 667	29 750 000
Emprunt, garanti par l'universalité des biens meubles d'une filiale, taux fixe de 4,45 %, remboursable par versements mensuels de 42 399 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2022 (e)	3 484 387	3 910 046
Emprunt, d'un capital de 560 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt (taux théorique de 3,5 %) jusqu'en décembre 2023 (f)	556 748	576 028
Emprunt, 4,33 %, remboursable par versements mensuels de 8 571 \$ en capital, échéant en mai 2024 (g) (h)	745 663	
Solde de prix de vente, d'une valeur nominale de 534 320 \$, 2 %, remboursable par versements annuels de 178 107 \$, échéant en mars 2024	356 213	534 320
Billet à terme sur la reprise de location de matériel roulant, remboursable au même rythme que l'amortissement du matériel roulant jusqu'en novembre 2022	500	11 167
Emprunts, taux variant de 1,99 à 2,99 %, remboursés au cours de l'exercice		3 154 080

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

19 - DETTE À LONG TERME (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Billet à terme et effet à payer, taux variant de 2,45 % à 4,00 %, remboursés au cours de l'exercice		167 308
Frais de financement	<u>(23 959)</u>	<u>(47 919)</u>
	59 952 886	67 805 030
Tranche échéant à moins de un an	5 332 886	7 609 184
	<u>54 620 000</u>	<u>60 195 846</u>

- (a) La coopérative bénéficie d'une ouverture de crédit totale pour ces emprunts, d'un montant maximum de 70 000 000 \$, offerte sous forme d'emprunts à terme.
- (b) En vertu d'un acte de fondé de pouvoir, ces emprunts de la coopérative et de ses filiales en propriété exclusive sont garantis par l'émission d'obligations hypothécaires envers les institutions financières participant au financement à court et à long terme, portant sur les créances, les stocks et l'universalité des biens meubles et immeubles, corporels et incorporels, présents et futurs.
- (c) En vertu des conventions de crédit, la coopérative et ses filiales sont soumises à certaines clauses restrictives en ce qui concerne le maintien de certains ratios financiers sur une base consolidée et non consolidée. Au 31 octobre 2022, une de ces clauses n'était pas respectée. Cependant, la coopérative a obtenu de ses créanciers une renonciation à exiger le remboursement des emprunts au cours du prochain exercice.
- (d) Au 31 octobre 2022, la coopérative est assujettie à une obligation contractuelle en raison d'un swap de taux d'intérêt en vertu duquel elle reçoit des intérêts à un taux variable de 0,4125 % sur un montant notionnel de 27 416 667 \$. Elle paie des intérêts à un taux fixe de 3,0700 % sur le même montant notionnel. Le swap prévoit le décaissement ou l'encaissement du montant net des intérêts, et il vient à échéance en janvier 2024. Ce contrat de swap est qualifié d'instrument de couverture de la dette à long terme, et les paiements y afférents sont donc comptabilisés à l'état des résultats consolidés au fur et à mesure qu'ils sont effectués à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

La coopérative a également conclu un second swap de taux d'intérêt à départ différé, prenant effet en janvier 2024 et échéant en novembre 2028, à taux fixe de 3,0700 % sur un notionnel de 24 500 000 \$. La comptabilité de couverture n'est pas appliquée et, pour cette raison, le swap est comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur.

- (e) Subséquemment à la fin de l'exercice, l'emprunt a été renouvelé jusqu'en novembre 2023 selon les modalités suivantes : l'emprunt portera intérêt au taux fixe de 5,5 % et sera remboursable par versements mensuels de 49 180 \$, capital et intérêts. Les garanties sont restées les mêmes.
- (f) Des filiales de la coopérative ont bénéficié d'un emprunt total de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si les filiales remboursent un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 31 décembre 2023, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable à l'échéance le 31 décembre 2025.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

19 - DETTE À LONG TERME (suite)

Étant donné que l'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si les filiales remboursent le montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, ce montant a été constaté aux résultats consolidés au moment de l'octroi à titre d'aide gouvernementale.

- (g) L'emprunt est garanti par une hypothèque immobilière sur les biens meubles et immeubles, présents et futurs, situés au 3012, rue Laval, à Lac-Mégantic, dont la valeur comptable nette est de 2 948 354 \$ au 31 octobre 2022.
- (h) En vertu de la convention de crédit, la coopérative doit respecter certaines clauses restrictives. Au 31 octobre 2022, ces clauses étaient respectées.

Dans le cas où les emprunts seront renouvelés selon les mêmes modalités, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 5 332 886 \$ en 2023, à 5 939 399 \$ en 2024, à 5 225 649 \$ en 2025, à 5 251 378 \$ en 2026 et à 5 278 559 \$ en 2027.

Dans le cas de non-renouvellement, les versements estimatifs sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'élèvent à 5 332 886 \$ en 2023 et à 54 623 252 \$ en 2024.

20 - OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt (taux effectif de 4 %), échéant en septembre 2023	40 895	80 217
Obligations découlant de contrats de location-acquisition relatifs à de l'équipement informatique, sans intérêt, échéant en janvier 2024	43 057	
	83 952	80 217
Tranche échéant à moins de un an	62 423	39 322
	21 529	40 895

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices en vertu des contrats de location-acquisition et le solde des obligations s'établissent comme suit :

	\$
Exercices se terminant en octobre	
2023	64 058
2024	<u>21 529</u>
Total des paiements minimums exigibles en vertu des contrats de location-acquisition	85 587
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	<u>1 635</u>
Solde des obligations	<u><u>83 952</u></u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES

Le capital social de la coopérative est composé des parts sociales et des parts privilégiées émises et en circulation.

L'avoir des membres de la coopérative est illimité quant au nombre de parts sociales et de parts privilégiées qui peuvent être émises sur décision du conseil d'administration.

Chaque membre doit souscrire 200 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 500 \$, et le solde de 1 500 \$ payable à même les premières ristournes attribuées aux membres. Les parts sociales, souscrites par les producteurs, leur confèrent le statut de membre et le droit de vote.

Chaque membre auxiliaire doit souscrire cinq parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant au plus tard à la date de son admission.

Chaque membre auxiliaire entrepreneur doit souscrire 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 \$ chacune, payables au comptant par un versement de 250 \$, et le solde payable à même les premières ristournes attribuées aux membres.

Les parts privilégiées de catégorie « A », émises à même la distribution de ristournes, donnent droit à un intérêt à la discrétion du conseil d'administration et sujet à l'acceptation par l'assemblée générale, et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « C », issues de la fusion avec la Coop Alliance ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « D », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « I_RDS », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « J » (membres admissibles) et de catégorie « JJ » (employés), émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

Les parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » portent intérêt à un taux pouvant varier selon l'atteinte de ratios financiers, comme le décrivent les règlements de la coopérative (7,5 % depuis le 1er mars 2018), ont une valeur nominale de 1 \$ chacune et sont rachetables à compter de novembre 2020 à raison de 67 rachats mensuels égaux et consécutifs de 22 000 \$, plus les intérêts, ainsi qu'un dernier rachat de 26 000 \$, plus les intérêts, en juin 2026.

Les parts privilégiées de catégorie « JP », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif à des membres admissibles, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « LCF », exclusives à Sollio Groupe Coopératif, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « R », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « T », émises en vertu du Régime d'investissement coopératif, portent intérêt au taux fixé à leur émission et sont rachetables à la valeur nominale de 10 \$ chacune, cinq ans après leur émission, sur décision du conseil d'administration.

Les parts privilégiées de catégorie « V », émises à même la distribution de ristournes, ne portent pas intérêt et sont rachetables à la valeur nominale de 1 \$ chacune, sous certaines conditions et sur décision du conseil d'administration.

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Parts sociales souscrites	7 796 350	6 753 600
Moins : parts sociales impayées	2 093 644	2 292 533
Parts sociales payées	5 702 706	4 461 067
Parts privilégiées de catégorie « A », sans intérêt ni échéance	1 226 062	1 232 621
Parts privilégiées de catégorie « A_AGVX », sans intérêt ni échéance	376 536	380 536
Parts privilégiées de catégorie « C », sans intérêt ni échéance	1 233 710	
Parts privilégiées de catégorie « CP RIC-Alliance », 3,5 %, échéant jusqu'en 2025	1 101 197	
Parts privilégiées de catégorie « D », 3,5 %, échéant jusqu'en décembre 2022	645 831	1 445 769
Parts privilégiées de catégorie « I », sans intérêt ni échéance	3 063 625	4 578 313
Parts privilégiées de catégorie « I_RDS », sans intérêt ni échéance	67 638	67 638

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

21 - AVOIR DES MEMBRES (suite)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Parts privilégiées de catégorie « J - 2016 », 7,5 %, échéant en juin 2026	983 000	1 258 000
Parts privilégiées de catégories « J » et « JJ », intérêts variant de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2023	628 181	1 240 212
Parts privilégiées de catégorie « JP », sans intérêt, échéant jusqu'en décembre 2022	5 726	36 948
Parts privilégiées de catégorie « LCF », sans intérêt ni échéance	625 969	625 969
Parts privilégiées de catégorie « P » (capital permanent), sans intérêt ni échéance	3 331 077	5 171 076
Parts privilégiées de catégorie « T », 3,5 %, échéant jusqu'en décembre 2022	1 391 537	2 745 769
Parts privilégiées de catégorie « R », dividende variable de 3,0 % à 3,5 %, échéant jusqu'en 2026	11 711 135	8 395 544
Parts privilégiées de catégorie « V », sans intérêt ni échéance	6 553 903	3 194 548
	<u>32 945 127</u>	<u>30 372 943</u>

Les rachats de parts privilégiées émises en vertu du Régime d'investissement coopératif prévus au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 2 713 761 \$ en 2023, à 2 941 041 \$ en 2024, à 3 111 930 \$ en 2025, à 3 401 285 \$ en 2026 et à 3 315 591 \$ en 2027.

Les rachats de parts privilégiées de catégorie « J - 2016 » prévus au cours des quatre prochains exercices s'élèvent à 264 000 \$ de 2023 à 2025 et à 191 000 \$ en 2026.

Au cours de l'exercice, l'avoir des membres a varié de la façon suivante :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Parts sociales		
Solde au début	4 461 067	4 166 460
Ristournes converties en parts	404 061	364 153
Émission de parts en espèces	45 100	27 350
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises	1 137 750	
Rachat de parts en espèces	(345 272)	(96 896)
Solde à la fin	<u>5 702 706</u>	<u>4 461 067</u>
Parts privilégiées		
Solde au début	30 372 943	33 323 409
Ristournes converties en parts	3 724 986	1 778 336
Émission de parts en espèces	1 517 872	1 465 022
Émission de parts liée au regroupement d'entreprises	2 572 844	
Rachat de parts en espèces	(5 243 518)	(6 193 824)
Solde à la fin	<u>32 945 127</u>	<u>30 372 943</u>

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

22 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES SATELLITES, DES PARTENARIATS ET DES APPARENTÉS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Ventes	112 929 790	97 942 697
Coût des ventes	5 316 330	4 003 599

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

23 - AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE

Le 2 février 2023, le conseil d'administration a décidé de recommander à l'assemblée générale annuelle l'attribution d'une ristourne de 3 650 000 \$, payable à 50 % au comptant et à 50 % en parts privilégiées sans échéance. Si cette recommandation est adoptée à l'assemblée générale annuelle, l'excédent de l'exercice sera affecté comme suit :

Excédent de l'exercice	<u>10 227 402</u>
Ristournes	<u>3 650 000</u>
Variation de l'impôt sur l'excédent	<u>780 736</u>
	<u>5 796 666</u>

24 - GARANTIES

La coopérative cautionne l'achat de lait à des producteurs pour une durée de 60 jours. La valeur de ce cautionnement est de 15 437 305 \$. La coopérative souscrit une assurance à cet égard.

La coopérative cautionne aussi, solidairement avec les autres sociétés commanditaires du groupe Fermes Boréales s.e.c., les emprunts contractés par les entités de ce groupe dont le solde est de 35 550 925 \$ au 31 octobre 2022 (29 646 843 \$ au 31 octobre 2021). De plus, les apports en capital supplémentaires seraient exigés en cas de défaut du respect des obligations des sociétés en commandite envers leurs créanciers.

La coopérative cautionne aussi solidairement la société RPAO s.e.c. et ses filiales RPAO 2 s.e.c., RPAO 3 s.e.c., RPAO 4 s.e.c., RPAO 5 s.e.c., RPAO 6 s.e.c., RPAO 7 s.e.c. et RPAO 8 s.e.c. pour tous les financements consentis, jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$, avec intérêt à compter de la demande de paiement au même taux que celui applicable à la dette. De plus, la coopérative cautionne également ces mêmes entités jusqu'à concurrence de 2 500 000 \$ pour les éventuels contrats relatifs aux produits dérivés.

La coopérative n'a reçu aucune contrepartie en échange de ces cautionnements.

L'une des filiales de la coopérative a contracté une lettre de crédit de 375 000 \$ US au profit d'un fournisseur. Dans le cas où la filiale n'aurait pas payé les sommes dues dans un délai déterminé, le fournisseur pourrait se prévaloir de cette lettre de crédit.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

25 - ENGAGEMENTS

Contrats de service et de location

La coopérative s'est engagée, d'après des contrats de location et d'entretien à long terme échéant jusqu'en mai 2036, à verser un somme de 24 768 013 \$ pour l'approvisionnement de porcelets, des bâtiments, du matériel roulant et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 8 443 589 \$ en 2023, à 5 751 539 \$ en 2024, à 3 666 647 \$ en 2025, à 2 138 517 \$ en 2026 et à 1 459 932 \$ en 2027.

Contrats d'approvisionnement

Dans le cours normal de ses activités, la coopérative a signé des contrats d'approvisionnement en grains dont l'échéance est de moins de un an. Elle s'est engagée à acheter du grain pour un montant total de 45 041 181 \$.

26 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels la coopérative est exposée sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

La coopérative est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan consolidé. La coopérative a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances ainsi que les effets à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la coopérative.

Risque de change

La coopérative réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des ventes et des achats libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 octobre 2022, la coopérative est exposée au risque de change en raison de l'encaisse et des comptes clients libellés en dollars américains totalisant 114 014 \$ (493 060 \$ au 31 octobre 2021), ainsi que des comptes fournisseurs et autres dettes d'exploitation libellés en dollars américains totalisant 15 209 141 \$ (9 266 349 \$ au 31 octobre 2021).

L'une des filiales de la coopérative a conclu des contrats de change à terme visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée et en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises à des taux de change déterminés à l'avance. Ces contrats de change à terme sont conclus dans le but de fixer le taux de change afférent aux décaissements liés aux achats futurs. Les contrats détenus ont une valeur notionnelle en dollars américains de 1 675 000 \$ et seront réglables dans moins de douze mois, à des taux prévus de 1,2275 % et de 1,3850 % respectivement. La juste valeur des contrats à terme défavorable pour la coopérative est de 25 456 \$ (42 720 \$ au 31 octobre 2021) et est comptabilisée au bilan consolidé de la coopérative.

La coopérative et ses filiales disposent de lignes globales de risque net pour produits dérivés, d'un montant total maximal de 8 750 000 \$ en dollars canadiens, leur permettant de conclure des contrats relatifs à la vente ou à l'achat de devises étrangères, pour un terme maximal de 12 mois, ainsi que de produits dérivés sur taux d'intérêt, pour un terme maximal de 5 ans.

Coop Avantis

Notes complémentaires

au 31 octobre 2022

26 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

La coopérative est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Certains emprunts à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc la coopérative au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Certaines avances à recevoir, les emprunts à court terme, les emprunts bancaires, les effets à payer et certains emprunts à long terme portent intérêt à taux variable et exposent donc la coopérative à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la coopérative est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La coopérative est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan consolidé.

Juste valeur

La juste valeur du swap de taux d'intérêt a été déterminée par la banque de la coopérative.

27 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES

La proportion des opérations que la coopérative a effectuées avec ses membres sociétaires est de 39,32 %, tandis que celle avec les membres auxiliaires et auxiliaires entrepreneurs est de 12,22 %.



Nathaly Poulin, conseillère quincaillerie, BMR Lambton.

Vie coopérative

La vie coopérative d'Avantis a été particulièrement riche et remplie au cours de la dernière année. Le relâchement des mesures sanitaires a entraîné la reprise de nombreux événements estivaux, dont les expositions agricoles, incluant les activités organisées par nos équipes, nous permettant de garder le contact avec nos membres et clients et de soutenir la communauté, ce dernier élément représentant le principal levier d'Avantis en réponse à la situation socioéconomique actuelle.

La première campagne philanthropique d'Avantis Coopérative, Coopère-Don, a été mise en place dans cet esprit et l'ensemble de l'organisation y a participé. La campagne a eu lieu du 20 mai au 19 juin 2022. Une partie des profits de la vente de produits ciblés a permis de récolter 34 800 \$ qui ont été remis aux travailleurs de rang, aux établissements de santé et à des maisons de la famille situés sur notre territoire. En plus de la campagne Coopère-Don, Avantis a soutenu des projets et des causes majeures comme la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis, le nouveau Centre Frameco de Saint-Joseph, la mise à niveau de l'aréna et du Centre communautaire de la Ville de Dégelis et Centraide, pour n'en nommer que quelques-uns. Au total, c'est 198 878 \$ qu'Avantis Coopérative a investi dans son milieu sous diverses formes.

Les membres occupent toujours une place prépondérante dans les implications de la coopérative et particulièrement la relève agricole. Le très actif Fonds coopératif d'aide à la relève agricole (FCARA) a démarré une 15^e cohorte de 12 jeunes et les 30 boursiers se sont partagé un montant de 161 005 \$. Plusieurs candidatures potentielles sont en lice pour la prochaine cohorte en 2023, ce qui démontre tout le dynamisme et l'intérêt des jeunes agriculteurs envers le programme.

Soucieuse de favoriser la proximité avec ses membres, votre coopérative a instauré une toute nouvelle activité appelée « La Virée » qui se déplacera annuellement dans nos régions. Cet événement vise également à mettre à l'honneur les entreprises et produits régionaux. La première édition s'est tenue le 18 août dernier en marge de la journée Parcelles à Saint-Éphrem. L'été prochain, la Virée se déplacera dans la région de Kamouraska.

La journée Femmes et coopération est revenue en force en 2022 avec une activité réseautage et visites agroalimentaires à l'Île d'Orléans, un immense succès où une centaine de coopératrices ont profité de cette journée exclusive pour mieux se connaître, et favoriser l'émergence de réseaux de femmes impliquées en agriculture et briser l'isolement tout en contribuant à leur développement professionnel. Les femmes qui désirent s'impliquer davantage auprès de leur coopérative peuvent le faire en joignant le programme ambassadeurs d'Avantis Coopérative ou encore en siégeant au conseil d'administration.

Les 56 ambassadeurs répartis dans les 6 territoires d'Avantis ont été conviés à diverses rencontres au cours de l'année afin de les garder informés sur différents sujets d'actualité. Des rencontres TEAMS avec la direction et leurs info-ambassadeurs leur ont permis de bien comprendre les enjeux auxquels le réseau, leur coopérative et les membres étaient confrontés en cours d'année, pour leur permettre de bien jouer leur rôle de courroie de transmission d'information entre la coopérative et les membres de leur territoire. Des rencontres régionales avec les ambassadeurs ont eu lieu en marge des Rendez-Vous du président d'Avantis pour échanger avec eux sur les enjeux régionaux.

En terminant, mentionnons que pour une 2^e année consécutive, le cadeau reconnaissance pour les membres agricoles et entrepreneurs actifs a été renouvelé en fin d'année, mettant en valeur des produits régionaux provenant d'agriculteurs membres d'Avantis. Une belle occasion de faire découvrir les produits d'ici tout en remerciant les membres de leur confiance et de leur fidélité.



Une initiative qui prend racine dans nos valeurs.



Journée femmes et coopération à l'île d'Orléans.



Première édition de La Virée à Saint-Éphrem.



Jacques Cloutier et son fils Louis, Ferme Amico inc. et Ferme Lévis Œufs inc., Lévis

Rétrospective financière

	2022	2021	2020	2019
(en milliers de \$)				
Ventes	723 369	608 394	510 637	466 139
Excédent (perte) avant autres résultats consolidés et activités abandonnées	9 828	13 702	6 082	(7 303)
Excédent d'exercice	10 227	26 254	11 566	2 076
BAlIA comptable	22 869	38 224	25 223	18 663
Ristournes*	3 700	6 755	3 717	-
Actif total	425 675	411 540	372 091	394 455
Avoir des membres	209 046	190 695	172 820	157 844
Campagne RIC**	3 405	3 316	3 040	2 735
Ratio fond de roulement	1,47	1,47	1,55	1,39
Ratio dette / équité	51/49	53/47	53/47	60/40
Ratio couverture des charges fixes	0,44	1,01	1,44	1,07
Nombre de membres sociétaires	3 043	2 590	2 603	2 537
Nombre de membres auxiliaires entrepreneurs	2 399	2 210	2 316	2 263
Nombre de membres auxiliaires	10 217	9 372	9 832	9 559
Nombre de coéquipiers	1 416	1 176	1 110	1 190

* Tel que recommandé par le conseil d'administration

** Données de la campagne de l'année civile (nov-déc de l'année)

Carte des établissements

4

BUREAUX ADMINISTRATIFS

27

CENTRES DE RÉNOVATION

12

DÉPANNEURS/ÉPICERIES

10

CENTRES DE MACHINERIE

9

CENTRES DE GRAINS
ET MEUNERIES

50

FERMES AVICOLES
ET PORCINES





La famille Martin de la Ferme Sudri inc. de Rivière-Ouelle.
Édouard, Benoit, Julia, Cindy Bossé et Romane.

PLUS DE GENS. PLUS D'HORIZONS.

ENSEMBLE pour nos membres
et nos
communautés



Avantis
Coopérative

Membre du Groupe Sollio

100-500, route Cameron
Sainte-Marie (Québec)
G6E 0L9

Téléphone : 418 386-2667
Sans frais : **1 833 AVANTIS** (282-6847)
www.avantis.coop